

**LA JORDANIE A L'ÉPREUVE DU PRINTEMPS ARABE ET DE LA CRISE SYRIENNE :  
LE CHOIX DE LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE ET LA RECHERCHE DE L'APAISEMENT**

**Compte rendu du déplacement  
du groupe interparlementaire France – Jordanie à Amman**

11 au 17 avril 2012

A l'invitation du **président du Sénat jordanien, Son Excellence M. Taher Masri**, une délégation du groupe interparlementaire France - Jordanie s'est rendue à Amman, du 11 au 17 avril 2012 pour s'informer en particulier sur les réformes politiques en cours en Jordanie et échanger avec les autorités jordaniennes sur les voies de résolution du conflit syrien.

Au cours de ces entretiens, la délégation conduite par Mme Christiane Kammermann, présidente, et composée de M. Bertrand Auban, secrétaire, et de Mme Marie-Thérèse Bruguière, membre du groupe, **a ainsi pu mesurer l'avancée des réformes politiques voulues par le Roi (I), mais aussi mieux comprendre la position de la Jordanie concernant l'évolution de la crise syrienne (II). Enfin, les grands projets de développement de la Jordanie ont été largement évoqués (III).**

**I. Le choix de « la réforme plutôt que la révolution »**

En particulier grâce aux réformes constitutionnelle et électorale, la délégation a pu constater que la Jordanie progresse vers une société plus démocratique et plus ouverte, ce qui se traduit également par une évolution notable du rôle et de la place des femmes.

**A- Les réformes constitutionnelle et électorale : des avancées suffisantes ?**

Les réformes constitutionnelle et électorale engagées par le Roi ont été au cœur des différents entretiens qu'a eus la délégation avec plusieurs personnalités politiques jordaniennes. Toutes ont reconnu les réelles avancées qu'a permis cette réforme, bien que les manifestations pacifiques quotidiennes à Amman n'aient pas cessé.

- La délégation s'est tout d'abord rendue au **ministère des affaires étrangères**. MM. Hussein Al-Husseini, Directeur pour

l'Europe, et Samer Naber, Directeur du Bureau de coordination des négociations, ont rappelé que le processus de démocratisation de la Jordanie –bien que tardif du fait des conflits irakien et israélo-palestinien–, a été initié bien avant l'éclosion des mouvements du « *Printemps arabe* » dans les pays du Maghreb.

- **Le Président de la Chambre des députés, M. Abdelkarim Doghmi**, avec lequel la délégation s'est entretenue en présence de M. Mohammed Halaïqah, Président de la commission des affaires arabes et étrangères, et de plusieurs membres du groupe d'amitié (MM. Ayasrah, Khlaïleh et Hiari), a pour sa part fait valoir les grandes avancées opérées par la réforme constitutionnelle de 2011, qui ont permis, selon lui, **un rééquilibrage entre les trois pouvoirs** en consacrant l'indépendance du pouvoir judiciaire et en renforçant le rôle du Parlement. Cela se traduit en particulier par l'encadrement plus strict des compétences des tribunaux militaires, les civils ne pouvant plus être désormais jugés que par des tribunaux civils, mais aussi par l'obligation pour le Gouvernement de démissionner au plus tard une semaine après la dissolution du Parlement par le Roi et de déclencher des nouvelles élections dans un délai maximal de 4 mois.



Accueil de la délégation par le Président de la Chambre des députés, M. Abdelkarim Doghmi

Par ailleurs, deux nouvelles institutions ont été créées :

- **une Commission de contrôle électoral indépendante**, dont l'objectif est de veiller à la transparence du processus électoral et au bon déroulement des élections ;

- **une Cour constitutionnelle**, chargée de contrôler la conformité des lois à la constitution.

Au total, près de la moitié des articles de la Constitution de 1952 ont été amendés par les deux chambres du Parlement.

• **Le Président du Sénat, M. Taher Masri**, accompagné de M. Nabih Shouqoum, président du groupe d'amitié Jordanie-France, de M. Aqel Beltaji, membre du groupe d'amitié, et de M. Ghazi El-Zaben, président de la commission de la santé et de l'environnement, a réservé un accueil chaleureux à la délégation sénatoriale. Les échanges, libres et amicaux, ont porté en particulier sur les réformes constitutionnelle et électorale, la situation en Syrie et au Moyen Orient et le projet nucléaire jordanien.



La délégation sénatoriale avec Taher Masri (au centre), Corine Breuze, Ambassadeur de France, Nabih Shouqoum (à gauche), Aqel Beltaji et Ghazi El-Zaben (à droite).

Lors de cet entretien, M. Taher Masri a rappelé que **la Jordanie a fait le choix de « la réforme plutôt que celui de la révolution »**, ce qui explique selon lui la relative stabilité politique du pays comparativement à ses voisins arabes, et cela, malgré les difficultés économiques du pays et un contexte régional tendu. Le processus de démocratisation engagé par le Roi aurait ainsi permis de « répondre à l'impatience de la rue ».

• **M. Saleh Rsheudat, secrétaire général du Courant national**, parti loyaliste proche du Roi, a salué les réformes engagées qui ont permis, selon lui, de répondre favorablement aux demandes de la population et d'aboutir à un « **nouveau pacte social** » entre le Roi et le

peuple. Reconnaisant que les précédentes élections ont été entachées de nombreuses fraudes, il a insisté sur l'évolution positive que constitue à cet égard la création d'une commission électorale indépendante.

Il a par ailleurs évoqué le problème que pose **la représentation de la population d'origine palestinienne**, souhaitant que celle-ci puisse participer pleinement à la vie politique jordanienne et être à la fois mieux intégrée et mieux représentée.

Enfin, il a regretté le refus des Frères musulmans de participer au Comité de Dialogue national sur la réforme constitutionnelle ainsi que leurs positions radicales qui continuent d'alimenter l'agitation populaire malgré les réformes réalisées.

• **M. Rohileh Gharabeh, membre du bureau exécutif de la Confrérie des Frères musulmans** s'est montré plus critique sur la situation politique du pays, dénonçant la corruption et des réformes inabouties. Il a appelé de ses vœux « **l'avènement d'une véritable monarchie parlementaire** ». Il a expliqué que, à terme, l'objectif de la Confrérie est bien de favoriser **la mise en place d'une « société musulmane »**, mais dans le cadre d'un Etat laïc, la religion n'ayant pas, selon lui, sa place au cœur du pouvoir.

## B- La promotion des femmes au cœur de l'évolution de la société jordanienne

### 1. Vers une meilleure représentation des femmes dans la vie politique

**Le ministre du Développement politique et des affaires parlementaires, M. Haya Qaraleh**, a souligné les améliorations apportées par la loi constitutionnelle de 2011 et la nouvelle loi électorale votée en juillet 2012 concernant la représentation politique des femmes.



La délégation sénatoriale avec M. Haya Qaraleh, Ministre du Développement politique et des affaires parlementaires

Au cours de ses échanges avec les sénatrices jordaniennes, la délégation a pu également mesurer la force de l'engagement des femmes dans la vie politique. Soucieuses d'améliorer la représentation des femmes au Parlement (13 sur 120 à la Chambre des Députés), elles se sont notamment montrées très offensives sur l'augmentation du nombre de femmes nommées au Sénat, limité jusqu'à présent à 7 sur 60.

Par ailleurs, elles ont évoqué la nécessité de faire évoluer la loi dans plusieurs domaines pour améliorer la condition féminine dans la société jordannaise : respect du patrimoine des femmes lors d'une séparation, refus du mariage forcé, etc.

## 2. La promotion professionnelle des femmes dans la vie économique grâce à la formation

La délégation sénatoriale s'est également rendue à Salt, au Nord-Ouest d'Amman, où elle a été chaleureusement accueillie par **Mme Fatima Nsour**, présidente d'une association engagée en faveur de la formation professionnelle des femmes, dont l'objectif est de lutter contre la précarité de leur condition et de favoriser la transmission des savoir-faire, en privilégiant la réalisation de produits de l'artisanat local (confection de robes et foulards brodés, vannerie, ...).



Visite de l'Association en faveur de la formation professionnelle des femmes à Salt

## II. Le conflit syrien : des dommages collatéraux importants pour la Jordanie

Le conflit syrien et ses répercussions économiques et politiques pour la Jordanie ont été au cœur des échanges de la délégation avec ses interlocuteurs jordaniens.

L'afflux de réfugiés par voie irrégulière, estimé à 100 à 300 en moyenne par jour, constitue un véritable défi économique pour la Jordanie, dont les ressources en eau et en

électricité sont limitées. A cela s'ajoutent les perturbations fortes de l'acheminement des marchandises transitant habituellement par la Syrie.

Au total, les autorités jordaniennes ont dit avoir comptabilisé sur leur territoire près de **120 000 réfugiés syriens depuis le début du conflit**, tandis que les associations humanitaires estiment à quelque 35 000 le nombre de personnes vulnérables nécessitant une aide. En réponse aux besoins de ces populations, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) a dit avoir enregistré près de 20 000 personnes, alors qu'environ 3 000 étaient encore en attente d'enregistrement.

La situation difficile qui en découle pour la Jordanie explique sa demande insistante pour obtenir une aide forte de la communauté internationale et un appui de la France pour trouver une issue à ce conflit.

**Le président du Sénat, M. Taher Masri**, a, de son côté, insisté sur la situation inconfortable de la Jordanie qui se doit de préserver de bonnes relations avec l'ensemble des pays de la région (Irak, Israël et Arabie Saoudite), alors même que leurs intérêts sont le plus souvent divergents.

Pour sa part, **le Roi Abdallah II**, rencontré lors de sa venue à Paris en juillet par le groupe d'amitié, a appelé à la recherche d'une solution qui ouvre la voie à « une transmission pacifique du pouvoir en Syrie en conformité avec le droit international ».

## III. Des chantiers ambitieux pour favoriser le développement de l'économie jordannaise

Les grands projets économiques de la Jordanie et le développement des relations commerciales avec la France ont également fait l'objet d'échanges fructueux.

### A- Le projet nucléaire « en suspens »

L'ensemble des interlocuteurs jordaniens rencontrés par la délégation ont reconnu le **caractère central de la question énergétique** en Jordanie ainsi que l'urgence nécessaire de trouver de nouvelles sources d'énergie (éolienne, nucléaire ou solaire) à la suite de l'interruption de la livraison du gaz égyptien.

**Concernant le projet nucléaire**, la société jordannaise apparaît très divisée. Si la majorité pense que le projet apportera une solution adaptée au problème d'approvisionnement énergétique de la Jordanie, puisqu'il présente l'avantage

d'exploiter les ressources du pays en uranium (réserves pour 150 ans) dans une période marquée par l'augmentation du prix du pétrole, des inquiétudes subsistent en particulier sur les besoins en eau pour le refroidissement du réacteur, la sûreté de l'installation et le choix du lieu d'implantation à proximité d'une zone d'habitations.

S'agissant du financement du projet, le président de la commission Environnement et Santé, **M. Ghazi El-Zaben**, a estimé que son coût représenterait un « *fardeau pour l'économie jordanienne* » dans un contexte budgétaire tendu. Il s'est d'ailleurs interrogé sur le choix qu'ont fait certains pays comme l'Allemagne de renoncer au nucléaire au profit des énergies renouvelables, reconnaissant dans le même temps que leur coût de production est plus élevé que le nucléaire. Il s'est néanmoins montré favorable au lancement d'une campagne en faveur du nucléaire pour convaincre l'opinion publique de l'utilité d'un tel projet pour la Jordanie.

Attentive aux réserves que suscite le projet dans la société jordanienne, la délégation a fait valoir les atouts de l'énergie nucléaire soulignant la performance et la sûreté des installations françaises récemment auditées à la suite de la catastrophe de Fukushima.

#### **B- Le Canal « Mer rouge - Mer morte » : un projet prioritaire pour la Jordanie**

Le projet de drainage des eaux de la Mer rouge vers la Mer morte vise à la fois à augmenter l'approvisionnement en eau grâce à la désalinisation et à produire de l'électricité grâce à la construction du barrage hydraulique.

Selon les informations communiquées à la délégation par **les représentants du ministère de l'industrie**, le projet

« Red/Dead » serait assez avancé, les études de faisabilité ayant été effectuées, l'appel d'offres ayant été lancé et des solutions de financement étant en passe d'être finalisées avec des pays voisins.

#### **C- Le souhait d'un développement des relations d'affaires avec la France**

La France est le premier investisseur non arabe en Jordanie, ce dont se sont félicités les représentants du ministère de l'industrie et du commerce rencontrés par la délégation.

Afin de développer les relations commerciales entre la Jordanie et la France, ils ont demandé **un assouplissement des conditions d'application de la règle du pays d'origine** prévue par l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Jordanie et ont souhaité **la mise en place d'un Club d'échanges économiques et d'affaires franco-jordanien**, projet que l'ambassade de France s'est engagée à soutenir.

\*

Cette mission, en plus de contribuer à **renforcer les relations d'amitié entre le Sénat jordanien et le Sénat français**, aura permis à la délégation sénatoriale d'apprécier sur place l'impact de la réforme politique engagée par le Roi sur la classe politique et la société jordanienne dans son ensemble.

A cet égard, l'organisation des prochaines élections législatives et le taux de participation seront un premier test pour savoir si, selon les termes du Roi Abdallah II, **la société jordanienne aura réussi sa « transition historique vers un gouvernement parlementaire »**.

#### Composition de la délégation



**Christiane KAMMERMANN**  
Présidente du groupe  
Sénateur représentant  
les Français établis hors de France (UMP)



**Bertrand AUBAN**  
Secrétaire du groupe  
Sénateur de  
la Haute-Garonne (SOC)



**Marie-Thérèse BRUGUIERE**  
Membre du groupe  
Sénateur de  
l'Hérault (UMP-A)

Composition du groupe : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_659.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_659.html)